

LIEU-DIT « KERVANOUS » - VENTE D'UNE PARCELLE, A LA COMMUNE

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que Madame Martine MANAC'H a proposé à la commune d'acquérir une partie d'un terrain cadastré section BT N° 33p, d'une superficie d'environ 1 000 m² situé à « Kervanous ».

L'acquisition de cette parcelle, attenante au groupe scolaire Denis DIDEROT, permettrait de constituer une réserve foncière pour répondre, en tant que de besoin, à l'extension de l'espace Denis DIDEROT.

Il est proposé d'autoriser l'acquisition de cette parcelle au prix fixé par France Domaine à savoir 25 € le m², soit un montant total de 25 000 €.

VU l'avis de France Domaine fixant la valeur vénale de cette parcelle à 25 000 €,

VU l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 21 janvier 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte de vente qui sera passé en la forme notarié au rapport de Maître PRIGENT Matthieu, notaire associé à Landivisiau,

FIXE le prix d'acquisition à 25 000 €,

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 29 janvier 2016

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 22/02/2016

Et de la publication, le... 15/02/2016

Fait à Landivisiau, le... 29/01/2016

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

